

PROJET DE PLAN STRATEGIQUE POUR L'UIP 2010-2015

RECAPITULATIF DES 33 TACHES A ACCOMPLIR POUR METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE D'ENSEMBLE POUR LE DEVELOPPEMENT FUTUR DE L'UIP

1. Définir une stratégie permettant à tous les parlements de devenir membres de l'UIP
2. S'accorder au sein de l'Organisation sur la manière dont les parlements peuvent et doivent participer à ses travaux
3. Elaborer des lignes directrices précisant comment la diversité des parlements devrait être reflétée dans la composition des délégations à l'UIP
4. Doter l'UIP d'une stratégie lui permettant de prendre la tête des initiatives visant à donner une plus grande cohérence à la coopération interparlementaire et, dans le cadre d'une telle initiative, convoquer une réunion des assemblées et organisations parlementaires régionales
5. Promouvoir, au sein de l'UIP et des parlements, une prise de conscience de la stratégie adoptée par l'UIP pour instiller une dimension parlementaire aux Nations Unies et définir ensemble la meilleure façon de le faire
6. Trouver un accord définissant le mode de fonctionnement de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale (et instances comparables), les doter de lignes directrices, leur affecter des ressources leur permettant de fonctionner pendant et entre les sessions et mettre sur pied un mécanisme propice au suivi et à la mise en œuvre
7. Elaborer un programme de l'UIP destiné à promouvoir l'action parlementaire en faveur de la non-prolifération et du désarmement et le doter en ressources
8. Consolider le travail de l'UIP en faveur de la réconciliation nationale par le biais des parlements des pays sortant d'un conflit et affecter à l'UIP des ressources lui permettant de répondre aux demandes des parlements et de l'ONU
9. Consolider le travail de l'UIP en faveur des parlements des pays sortant d'un conflit et affecter à l'UIP des ressources lui permettant de répondre à la demande des parlements et des Nations Unies
10. Elaborer, en collaboration avec le DCAF, un programme visant à promouvoir le contrôle démocratique des forces armées et du secteur de la sécurité par les parlements dans toutes les régions, et le doter des ressources requises
11. Définir une stratégie en faveur des OMD dans les parlements, notamment sur l'environnement et les changements climatiques, avec des stratégies ciblées, fondées sur des objectifs précis et intégrées à toutes les priorités politiques de l'UIP; apporter des ressources et faire en sorte que les parlements contribuent à l'agenda post-2015
12. Consolider le programme de l'UIP concernant le VIH/sida afin d'aider les parlements de tous les pays à élaborer des lois fondées sur des données factuelles et respectant les principes des droits de l'homme
13. Consolider le travail de l'UIP de sorte qu'elle soutienne les priorités en matière d'efficacité de l'aide ; développer les projets de renforcement des capacités et la coopération (partage des responsabilités) entre les organisations parlementaires régionales

14. Evaluer l'aide aux parlements sur les enjeux commerciaux, en tirer des enseignements et, s'il le faut, changer de stratégie. Réfléchir à une extension de l'activité de renforcement des capacités et à une coopération avec les institutions de Bretton Woods
15. Déterminer les mesures devant, éventuellement, être prises par l'UIP pour améliorer la gouvernance dans les pays les moins avancés après la Conférence PMA 2011
16. Créer, au sein de l'UIP, un mécanisme d'examen volontaire du travail des parlements; renforcer l'action sur les normes et évaluations du travail parlementaire et mobiliser les ressources nécessaires
17. Formuler un programme pluriannuel d'activités visant à définir des normes pour parlements démocratiques et à en promouvoir l'application ; approfondir l'analyse des cinq valeurs de base du Parlement – représentativité, transparence, accessibilité, obligation de rendre des comptes et efficacité – et produire des outils utiles au renforcement des capacités parlementaires
18. Renforcer le programme concernant le contrôle parlementaire et l'obligation de rendre des comptes ; étendre la coopération à l'INTOSAI et l'EITI, et mobiliser les ressources nécessaires aux activités
19. Obtenir l'accord des Etats sur le soutien de l'UIP aux parlements et sur son action pour l'édification de la démocratie
20. Evaluer PARLINE et instituer un programme pluriannuel d'activités visant à faire connaître les questions relatives à la démocratie que traite l'UIP
21. Renforcer le Comité des droits de l'homme des parlementaires et lui fournir les ressources supplémentaires dont il a besoin
22. Evaluer le travail accompli à ce jour pour aider l'institution parlementaire à se saisir des droits de l'homme de manière à définir un programme d'activités, ciblé et efficace
23. Evaluer les guides parlementaires et définir des priorités et un programme de travail pour en produire d'autres ainsi que des outils similaires concernant les droits de l'homme (entre autres)
24. Mettre en place un programme d'activités régulières sur la protection de l'enfance de manière à inciter les parlements à protéger les enfants les plus vulnérables de la société
25. Organiser des consultations entre parlements et institutions nationales des droits de l'homme
26. Développer les capacités de recherche de l'UIP ; maintenir sa production d'informations sur les femmes en politique et veiller à une bonne diffusion des connaissances, notamment en donnant à l'UIP une place de premier plan au sein d'iKNOW Politics
27. Mettre en place un programme régulier visant à aider les femmes à accéder à la vie politique dans les régions du Golfe et du Pacifique, ainsi que dans les pays sortant d'un conflit
28. Suivi de l'enquête sur les parlements soucieux d'égalité entre hommes et femmes, par l'institution de normes, de lignes directives et par un programme de renforcement des capacités
29. Evaluer les activités visant à aider les parlements à traiter les grands dossiers en matière d'égalité entre hommes et femmes et mettre au point un programme ayant pour but de renforcer le soutien parlementaire à la CEDAW et la lutte contre les violences faites aux femmes
30. S'accorder sur la manière dont les parlements doivent travailler au sein de l'UIP ; réformer les structures et les méthodes de travail en conséquence et mobiliser les ressources nécessaires

31. Fournir les ressources nécessaires à la modernisation du fonctionnement de l'UIP, notamment par une meilleure utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication
32. Fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre progressive d'une stratégie de communication de l'UIP, en privilégiant le développement du site de l'UIP
33. Obtenir un accord entre les Parlements membres et les Etats sur le rôle de l'UIP en matière de coopération internationale et, à cette fin, réfléchir à une convention internationale sur l'UIP et à un nouvel accord de coopération avec les Nations Unies